DELIBERATION
DE LA COMMUNE
DE
SAINT PAUL LE FROID
Séance du 21 Mars 2026

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 048-214801748-20260323-2026_21_03_06-DE

Membres en exercice : 11
Présents : 11
Adoption : 11 voix
Date de convocation : 16 mars 2026
et d'affichage : 16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, et le- Vingt et un mars à dix heures le Conseil Municipal de Saint Paul le Froid, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la convocation de **Monsieur Christian PASCON**.

Présents : MOULIN David, PASCON Christian, AMBERT Sonia, RAMADIER Jean Marie, CHARRIER Robert, CHALIER Isabelle, COUVE Pascal, IZING Chloé, LOMBARD Chloé, COSTE Nicolas

Excusé : BONNEFOY Léa (pouvoir à Monsieur COSTE Nicolas)

****

2026_21_03_06
Objet de la délibération : Désignation d'un Délégué à la Communauté de Communes RANDON MARGERIDE

M. PASCON Christian élu Maire de SAINT PAUL LE FROID est désigné d'office Délégué à la Communauté de Communes RANDON MARGERIDE et **Monsieur MOULIN David** est désigné comme suppléant

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

MAIRIE DE ST PAUL LE FROID (Lozère)

M. PASCON Christian, Maire